

PROCES-VERBAL DU BUREAU

SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Les réunions de Bureau sont organisées en deux parties : une partie décisionnelle et une partie préparatoire.

Durant la première partie, le Bureau décide, dans le cadre des domaines qui lui sont délégués par le Conseil de Communauté : il s'agit du volet décisionnel.

Durant la seconde partie, le Bureau examine les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil de Communauté pour lesquels il peut formuler un avis : il s'agit du volet préparatoire.

Liste des délibérations

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°9), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°8), M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°7), Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°9)

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Yves GUYEN à Mme Marie ZEHAF, M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON

La séance est ouverte à 18h06.

VOLET DÉCISIONNEL

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juin 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il nous faut un secrétaire de séance et je propose Monsieur TAILLARD. Êtes-vous d'accord pour être Secrétaire ? Oui. C'est parti !

Sur le procès-verbal de la séance du 15 juin 2023, avez-vous quelque chose à dire ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Fabrice TAILLARD comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Bureau 15 juin 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (septembre 2023)

Mme Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (2) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour 482 049,70 € et pour LOGE.GBM pour 959 070,65 € soit un montant total de 1 441 120,35 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

3 - Biodiversité et paysage - Attribution d'une subvention au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 929 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 - Participation au 3ème Challenge de la Mobilité du 18 au 24 septembre 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'inscription de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole comme partenaire et relais local de la troisième édition du Challenge de la Mobilité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Projet de lotissement Crédit Mutuel Aménagement Foncier sur la commune des Auxons - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de Crédit Mutuel Aménagement Foncier, de la commune des Auxons aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec le représentant de Crédit Mutuel Aménagement Foncier et de la commune des Auxons.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Projet de la SCCV KALIA sur la commune de Pirey - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la SCCV KALIA Pirey, de la commune de Pirey aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme,
- la signature de la convention avec le représentant de la SCCV KALIA Pirey et de la commune de Pirey.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Projet de la Mutualité Française Comtoise sur la commune de Saint-Vit - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

M. VUILLEMIN Dans notre comité de secteur, hier, des remarques ont été faites. Nous préparons nos Bureaux avec nos collègues de secteur et Pierre CONTOZ nous a fait une remarque. D'ailleurs, je crois qu'il a envoyé un email à tout le monde ; je ne sais pas si vous l'avez reçu. Je me fais donc un peu l'écho de cela. Pierre CONTOZ s'interroge sur le cadre de l'attribution de cette subvention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas sur le rapport n° 7, mais dans la commission n° 7.
Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la Mutualité Française Comtoise, de la commune de Saint-Vit aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- la signature de la convention avec le représentant de la Mutualité Française Comtoise et de la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Projet de la SCI DENTALAO sur la commune de Saint-Vit - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- le périmètre du Projet Urbain Partenarial tel qu'annexé à la délibération,
- le projet de convention tel qu'annexé à la délibération et notamment la participation financière de la SCI DENTALAO, de la commune de Saint-Vit aux équipements,
- l'exonération de la part intercommunale de taxe d'aménagement des constructions et équipements situés dans le périmètre de la convention pendant une période de 10 ans à compter de l'affichage de la mention de la signature de la convention conformément à l'article L.332-11-4 du Code de l'Urbanisme.
- la signature de la convention avec le représentant de la SCI DENTALAO et de la commune de Saint-Vit.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Fonds d'aides aux manifestations artistiques et culturelles - deuxième session 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous y voilà. Sur quoi portait la remarque, parce que je n'ai pas vu l'email ?

M. VUILLEMIN.- L'email est parti ce matin. Pierre CONTOZ estime – on en a partagé hier soir, en réunion – que l'on définissait mal le cadre des attributions. En ce qui le concerne, par exemple, il ne comprenait pas pourquoi le festival Ebulli'son, qui avait 4 000 € en 2022, a vu sa subvention réduite à 2 000 € pour 2023. Il se dit qu'il faudrait avoir un cadre et déterminer le pourquoi du comment de l'attribution de la subvention. C'était ma seule remarque.

M. MAURICE.- Je vais répondre. Déjà, je voudrais bien que Pierre CONTOZ soit présent en commission n° 07. On ne le voit pas souvent.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est souffrant.

M. MAURICE.- D'accord.

En principe, c'est lui qui avait mis au point les critères avec le Vice-président de l'époque. On les a remaniés. Simplement, pour un budget, quand on a besoin de 300, mais que l'on n'a que 100, il faut trancher. C'est tout simplement cela. Je l'ai déjà expliqué à Pierre CONTOZ. Il le sait et il l'a bien compris.

Beaucoup d'associations nouvelles demandent des subventions. Nous sommes donc obligés de les incorporer. On ne peut pas faire autrement. J'aimerais bien donner 4 000 € plutôt que 2 000 quand une association en demande 4 000. Cela ne pose aucun problème. Sauf que nous sommes à budget constant et nous sommes obligés de travailler avec cela.

J'espère que ma réponse est assez claire. Je le lui ai déjà dit.

M. HUOT. Son email est de ce matin. Cela veut dire que c'est une histoire sur laquelle il a travaillé. Il avance des arguments.

Interventions simultanées inaudibles.

M. VUILLEMIN.- Justement, Pierre écrivait dans son email qu'il s'excusait de ne pas pouvoir être présent à la commission n° 7 pour des raisons de santé. Il disait dans son email qu'il aurait voté contre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui a reçu ce message ? Jacques ADRIANSEN, Patrick AYACHE, Florent BAILLY, Ludovic BARBAROSSA, Jean-Luc-BARBIER, Catherine BARTHELET, Gabriel BAULIEU, Henri BERMOND, Marie-Jeanne BERNABEU, Franck BERNARD, René BLAISON, Alain BLESSEMAILLE, Catherine BOTTERON, Émile BOURGEOIS, Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel CAYUÉLA, Philippe CHANEY, Jean-Claude CONTINI, Patrick CORNE, Pascal DERIOT, Marcel FELT, Vincent FIETIER, Michel GAILLOT, Françoise GALLIOU, Daniel GAUTHEROT, Gilbert GAVIGNET, Yves GUYEN, Daniel HUOT, Denis JACQUIN, Jean-Pierre JANNIN, Eloy JARAMAGO, Thomas JAVAUX, Jean-Marc JOUFFROY, Jacques KRIEGER, Franck LAIDIÉ, Damien LEGAIN, Cédric LINDECKER, Bernard LOUIS, Christian MAGNIN-FEYSOT, Valérie MAILLARD, Yves MAURICE, Jean-François MENESTRIER, Jean-Paul MICHAUD, Anne OLSZAC, Gilles ORY, Patrick OUDOT, Didier PAINEAU, Daniel PARIS, Philippe PERNOT, Sébastien PERRIN, Franck RACLOT, Pascal ROUTHIER, Jean SIMONDON, Hugues TRUDET, Romain VIENET, Anne VIGNOT, Maryse VIPREY, Bernard VOUGNON, Benoît VUILLEMIN, Gérard MONNIEN, Jacques BARASSI, Catherine HAMELIN, Olivier LEGAIN, Christophe MULHAUSER, et Anthony NAPPEZ.

Il y a une interpellation étonnante parce qu'il n'y a pas les élus de la Ville de Besançon. Ces pratiques ne sont pas très agréables. Je sais bien que je représente le monde entier, mais tout de même.

M. VUILLEMIN.- Il l'a envoyé à l'ensemble de l'Assemblée du Grand Besançon.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il l'a envoyé aux services de l'Assemblée et aux maires. Ce n'est pas pareil.

« Si j'avais pu assister à ladite commission, j'aurais voté contre le contenu des deux rapports. En effet, j'avais déjà dit à Michel JASSEY que la présentation de ces rapports ne s'appuie pas sur des critères clairs, connus et reconnus. Je trouve qu'il y a des formes d'arbitraire. Je tenais à vous en faire part ».

Une discussion pourra avoir lieu avec le nouveau Vice-président en charge.

Sur ce dossier, je propose de voter. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je note 2 abstentions. Merci.

Je reviens tout de même sur quelque chose qui me choque. Que veut dire le fait de ne s'adresser qu'aux maires de la périphérie sur une question d'équité ? Je ne le comprends pas.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Bureau se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à ces associations pour un montant total de 12 000 € au titre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, à savoir :

- 4 000 € à l'association The Serious Road Trip Connexion Humanitaire Bisontine,
- 2 000 € à l'association Bande Sonore,
- 2 000 € à l'association L'Espérance de Byans,
- 1 500 € à l'association Collectif Jeune Public Bourgogne Franche-Comté,
- 500 € à l'association Présence,
- 1 500 € à l'association Madiba Dharma,
- 500 € à l'association Le Banquet d'Agamemnon.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 2

Conseiller intéressé : 0

10 - Dispositif Aide au projet ambassadeurs Grandes Heures Nature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention suivante : 2 500 € à Justine MATHIEUX, nouvelle ambassadrice GHN,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat correspondante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Fonds d'aide Manifestations sportives : attribution de subventions

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

J'attire l'attention des deux Vice-présidents qui se sont abstenus tout à l'heure sur le fait qu'il s'agit du même sujet que soulevait Pierre CONTOZ. Je ne vous incite pas à vous abstenir, mais peut-être à être cohérents.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de 10 subventions d'un montant total de 13 400 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le second semestre 2023 :

- 2 000 € à Vélo Loisirs Nancray pour la Sapinette,
- 500 € au Groupe Spéléologique du Doubs pour les Journées Nationales,
- 2 000 € à Vélo Passion pour la Thormontbou,
- 1 000 € au Club Alpin Français pour le Trail Urbain de Besançon,
- 2 000 € à Foulées Généreuses pour le Trail des Boucles Roses,

- 2 000 € à Dannemarie sur Crète Organisation pour les Défis de la Boucle,
- 500 € à la Torpésienne pour la course pédestre La Grapille,
- 500 € à ASPTT Besançon pour In's Pirey,
- 2 500 € à Entre Temps escalade pour les demi-finales du championnat de France de difficulté,
- 400 € à Balise 25 pour un championnat régional d'orientation VTT.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 27 Contre : 0 Abstentions : 2 Conseiller intéressé : 0

12 - Soutien 2023 - Opération paniers solidaires Jardins de Cocagne – Julienne Javel

M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Julienne Javel à hauteur de 1 300 € pour l'opération paniers solidaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

13 - Subvention à l'association « Le Chemin des sens » pour le « parcours des métiers »

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « Le chemin des sens » pour le « parcours des métiers ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

14 - Soutien à l'association Halte-Discriminations pour l'organisation du Grand Forum Emploi Diversité RSE

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Halte-Discriminations à hauteur de 1 200 € pour l'organisation du 15^{ème} Grand Forum Emploi Diversité RSE.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

15 - Convention pour la création d'un observatoire de l'immobilier d'entreprise

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la convention de partenariat ayant pour objet la création d'un observatoire de l'immobilier d'entreprise sur le territoire de GBM,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

16 - Convention pour la création d'un outil de cartographie dynamique des emplois sur le territoire de GBM en collaboration avec l'URSSAF de Franche-Comté

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- approuve la convention de partenariat ayant pour objet de développer un outil de cartographie dynamique des emplois sur le territoire de GBM en collaboration avec l'URSSAF Franche-Comté,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

17 - Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- procède à un vote séparé, conformément à l'article 19 du règlement intérieur,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 750 € au congrès « Universités d'étés 2023 » organisé Fédération Nationale des Etablissements d'Hospitalisation à Domicile (FNEHAD).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Action recherche et innovation-Soutien au fonctionnement du Pôle Véhicule du futur (PVF) pour 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Si vous voulez ajouter des éléments, n'hésitez pas à m'interpeller

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le soutien de Grand Besançon Métropole au programme d'actions du Pôle Véhicule du Futur à hauteur de 5 000 € pour l'année 2023,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de deux manifestations de culture scientifique et technique : Fête de la Science et Nuit européenne des chercheurs

Mme Frédérique BAEHR (1) et M. Franck LAIDIE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'Université de Franche-Comté selon la répartition suivante :

- 1 000 € pour l'organisation de la Nuit européenne des chercheurs, le 29 septembre 2023,
- 4 000 € pour l'organisation de la Fête de la Science du 12 au 15 octobre 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

20 - Vie étudiante: subvention à l'Université de Franche-Comté (UFC) et au bureau des associations Franc-Comtoises (BAF) dans le cadre de la manifestation "Bienvenue aux étudiants 2023"

Mme Frédérique BAEHR (1) et M. Franck LAIDIE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Si vous voulez aller voir les étudiants, c'est ce soir. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi :

- d'une subvention de 2 500 € à l'Université de Franche-Comté pour l'organisation de la manifestation « Bienvenue Aux Etudiants » 2023,
- et d'une subvention de 2 000 € à la BAF au titre de la soirée-concerts « Bouge ta rentrée » organisée dans le cadre de la manifestation « Bienvenue Aux Etudiants » 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

21 - Contrat de Ville - Appel à projets 2023 - Programmation Complémentaire

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Tu veux prendre la parole.

Mme ETEVENARD.- Comme vous le savez, la politique de la Ville a été dans l'actualité depuis le début de l'été avec la mort de Nahel MERZOUK et des émeutes dans d'autres villes que la nôtre. Je voulais vous dire que nous sommes en train de réécrire le contrat de ville avec les différents partenaires. J'aurais donc aimé qu'une présentation de ce rapport soit faite au Conseil communautaire afin de parler du prochain contrat de ville.

Je vous fais un point d'étape très synthétique. Le contrat de ville précédent a été prorogé de 3 ans, ce qui est beaucoup trop long. Sur ce que l'on appelle l'engagement « Quartiers 2030 », soit le futur contrat de ville, nous attendons des promesses du Gouvernement qui ne sont jamais venues ou qui ont beaucoup trainé. Un comité interministériel des villes était annoncé depuis un an et n'a jamais eu lieu. Il a été annoncé à nouveau après les émeutes et aura finalement lieu le 9 octobre 2023. La nouvelle secrétaire d'État à la Ville, Sabrina AGRESTI-ROUBACHE, vient seulement de sortir des préconisations extrêmement décevantes en date du 31 août 2023. À Grand Besançon Métropole, nous avons donc un temps d'avance en tant que chef de file du contrat de ville.

Le prochain contrat de ville devrait s'articuler autour de la territorialisation, avec un travail très fin fait avec la Ville de Besançon. Pour les 6 prochaines années, il sera certainement écrit que le travail sera plutôt au fil de l'eau avec des conventions pluriannuelles plutôt que des appels à projets avec des subventions en *one shot* et sur une année seulement, car elles empêchent les porteurs de projets d'avoir de la visibilité. Le prochain contrat de ville sera aussi placé sous le signe de la participation citoyenne avec comme idée « l'émancipation et la prise en compte du sens civique ». L'évaluation, qui avait été faite des conseils citoyens du précédent contrat de ville, avait éclairé sur le fait que la participation citoyenne favorisera l'émancipation et permettra aux porteurs de projets de se réunir pour faire du lien social sur l'espace public.

Cette programmation complémentaire visait à consolider les projets qui avaient été instruits en mars 2023 avec la programmation établie entre les partenaires et la Ville de Besançon et à voir les

projets non instruits à l'époque et étudiés depuis. La priorité était justement la présence sur l'espace public. Je vous rappelle qu'avec le dispositif « Quartiers d'été », tout l'été, il y a eu des événements dans tous les quartiers de Besançon et à Novillars aussi. Novillars sera-t-il à nouveau dans les périmètres ? Nous avons fait tous les quartiers avec le Secrétaire général et nous avons aussi fait des concertations dans tous les quartiers. Cette programmation va nous permettre de mettre en valeur la citoyenneté, le sens civique et l'égalité entre femmes et hommes.

Dans cette délibération, pour vous parler de choses très concrètes et du principe de réalité, il y a un projet de café associatif porté par Miroirs du Monde. Il sera sur la place de l'Europe. Comme vous le savez, Miroirs du Monde travaille beaucoup avec les femmes et sur la multiculturalité. Ce café, qui sera soutenu par Grand Besançon Métropole avec d'autres partenaires, pourra créer du lien social. Un autre projet est porté par un collectif qui s'est constitué autour des jardins partagés – il y a de nombreux jardins partagés sur Planoise – qui permettra de travailler la permaculture. Vous voyez que, sur les quartiers, les partenaires se fédèrent et créent du lien social pour qu'il n'y ait pas de délinquance ou de désœuvrement des jeunes et que nous puissions sortir des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons.

Si vous avez des questions, je suis disponible. J'aimerais que l'on puisse faire une présentation en Conseil communautaire puisque les délibérations d'appels à projets ne passent pas en Conseil communautaire, mais sont à la décision du Bureau décisionnel.

Mme GAGLILOLO.- Je voulais apporter un élément aux uns et aux autres. Concernant le projet dont Marie vient de parler sur les jardins dans Planoise, nous avons parlé de l'appel à projets « Quartiers fertiles » qui devait accoucher d'une ferme urbaine à Planoise ; vous avez peut-être cela en tête. Sur ce sujet, pour rappel, on a missionné France Active pour faire émerger une activité agricole sur le quartier. Ce projet découle du travail de France Active sur le quartier qui, finalement, s'oriente vers l'accompagnement de l'installation de maraîchers actuellement à la pépinière maraîchère des Andiers, à proximité immédiate du quartier, mais sur des terres agricoles s'y prêtant vraiment. Ce sont des maraîchers qui vont en vivre et vont plutôt travailler sur la manière dont ils vont pouvoir commercialiser une partie à Planoise, notamment avec le café associatif dont Marie a parlé.

Le deuxième versant du travail de France Active est de savoir comment faire du lien et amener un maximum d'habitants à s'emparer de la question de l'agriculture en milieu urbain, mais sur la base de ce qui existe déjà, donc des jardins partagés et des différentes initiatives qu'il peut déjà y avoir, et faire du lien avec ces initiatives, etc.

On attendait donc une ferme urbaine et on obtient quelque chose d'autre, mais cela ramène quand même les habitants sur les questions d'agriculture dans le quartier de Planoise.

Mme LA PRÉSIDENTE.- On arrive sur de l'agriculture urbaine plutôt qu'une ferme urbaine, mais il est vrai que j'ai vu sur le site de la Commune que les parcelles environnantes sont effectivement appropriées pour ce projet urbain avec cette proximité. On essaie de ne porter des projets que quand ils sont viables, parce qu'amener les gens à aller dans le mur est tout de même une responsabilité de notre part.

Quant à la question de Miroirs du monde, je suis en train de travailler sur le bail tel qu'il doit être discuté. Il faut encore que j'affine les choses avec Miroir du monde pour voir quel bail on envisagera. Aujourd'hui, s'avancer sur un certain nombre de dossiers qui ne sont pas complètement finalisés n'est juste pas possible.

La question que tu posais était de savoir si l'on parlait du Contrat de ville en Conseil communautaire alors qu'il n'y a pas de délibération à proprement parler. Moi, je ne peux pas introduire ce genre de choses dans un Conseil communautaire parce que sinon j'aurai plein de demandes pour porter haut et fort des politiques. Ce que je t'invite à faire et ce que nous allons organiser, c'est plutôt un temps de communication sur cette politique. Ce pourrait être une conférence de presse ou quelque chose qui pourrait permettre d'illustrer toute cette politique, mais en dehors d'une assemblée puisqu'il n'y a pas de délibération. Si je commence à donner la parole sur des politiques qui ne sont pas délibérées, cela commencera à devenir un peu compliqué.

Mme ETEVENARD.- Il y a eu des délibérations.

En fonction du prochain contrat de ville, on prendra ce qui sera mis en place.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Sinon, on fait une chose qui consiste à dire où nous en sommes. La question peut se poser. Aujourd'hui, on peut simplement être sur l'appel à projets et voir, après, à être sur quelque chose de plus général. Il faut quand même être très rigoureux sur ce qui va sortir ou pas.

Mme ETEVENARD.- Dans le prochain contrat de ville, il y aura un gros travail avec les bailleurs.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour l'instant, ce n'est pas fait.

On peut regarder comment parler de cette politique qui est essentielle, mais peut-être pas en introduisant quelque chose d'un peu plus différent de ce que l'on fait habituellement au regard des délibérations que l'on fait.

Mme ETEVENARD.- Donc, est-ce qu'un point d'information sera prévu quand le contrat de ville sera signé ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je pense, ou quand il sera en train de se faire.

Mme ETEVENARD.- Si l'on informe après qu'il soit signé, je pense que ce serait une erreur. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres élus, mais il me semble qu'il serait bien que l'on informe avant qu'il soit signé parce que les signataires seront nombreux. Je pense que c'est plus habile, politiquement, que l'information soit donnée avant que ce soit fait.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Une information donnée en conférence des maires peut aussi être un élément. Pour le reste, il faut regarder si l'on fait une conférence de presse, à quel moment pour que ce soit judicieux.

Y a-t-il des votes contre ? Non. Y a-t-il des abstentions ? Non. Merci.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la programmation complémentaire de l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 45 000 € :
 - Au titre du volet Education, parentalité, jeunesse :
 - 1 500 € à la Tour prends Garde !
 - Au titre du Volet Sport :
 - 1 000 € au Local Boxe Club
 - 1 000 € au Sporting Club Planoise
 - 1 000 € au Promo sport Besançon judo
 - Au titre du volet Culture et expression artistique :
 - 1 000 € à MOVO
 - 1 500 € à la Maison de l'Architecture
 - Au titre du volet Lutte contre les Discriminations et égalité Femmes/Hommes :
 - 18 000 € à la MJC Palente-Orchamps
 - Au titre du Volet Valeurs de la République et citoyenneté :
 - 500 € à Planoise Karaté Academy
 - Au titre du Volet Participation des habitants et lien social :
 - 2 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux
 - 500 € au Club Sauvegarde Karaté
 - 3 000 € aux Manivelles
 - 5 000 € à Miroirs du Monde
 - 4 000 € à AAAAAA
 - Au titre du volet Pilotage, Ingénierie, ressources, évaluation :
 - 5 000 € à Trajectoire Ressources.
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Contrat de Ville - Appel à projets 2023 - Programmation Complémentaire - Subvention à Loge.GBM

Mmes Anne BENEDETTO (1), Marie ETEVENARD (1) et MM. René BLAISON (2) et Pascal ROUTHIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution de la subvention à Loge.GBM pour un montant de 57 050 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

23 - Habitat - Subvention à l'association Gadjé intervenant auprès des gens du voyage

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 400 €, au titre de l'année 2023, à l'association Gadjé pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Le secrétaire de séance



Fabrice TAILLARD
Conseiller Communautaire Délégué

La Présidente



Anne VIGNOT
Maire de Besançon